

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE 1 - « P.F.1. »

Société Civile de Placement Immobilier de Capital Social : 176 026 806€
Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 Paris
784 826 257 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Les associés de la Société « LA PARTICIPATION FONCIERE 1 » sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, à l'ESPACE ATHENES, 8, rue d'Athènes à Paris 9ème, le mardi 18 juin 2013, à 14 h 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2012. Quitus à la société de gestion ;
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde ;
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2012 ;
4. Rémunération sur cession d'actifs immobiliers ;
5. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance ;
- 6.7.8.9.10.11.12.13.14.15.16.17.18.19.20.21.22 - Nominations au conseil de surveillance ;
23. Pouvoir pour accomplir les formalités légales consécutives à l'assemblée.

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

— du rapport de la Société de Gestion,

— du rapport du Conseil de Surveillance,

— du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.214-76 du Code Monétaire et Financier,

approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2012,

approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,

approuve les comptes annuels au 31 décembre 2012 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 28 951 436 euros,

donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

Bénéfice de l'exercice	28 951 436 €
Report à nouveau antérieur	+ 6 513 104 €
Soit,	35 464 541 €
Décide :	
de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés :	28 993 696 €
d'affecter au report à nouveau :	6 470 845 €

Troisième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2012 respectivement à 504 600 296 euros et à 589 472 713 euros.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale autorise la Société de Gestion à percevoir une rémunération, au taux de 2,50%, sur le prix de vente, net vendeur - des immeubles cédés par la Société au cours de l'exercice 2013 et jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, fixe au montant de 12.000 euros la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2013 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance 9 postes sont à pourvoir

Sixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Jacques BARDIN.

Septième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Fabrice BONGIOVANNI.

Huitième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean-Pierre DEWAS.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Marc GENDRONNEAU.

Dixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Ange LE BRUCHEC.

Onzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean PITOIS.

Douzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Madame Dany PONTABRY.

Treizième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Georges POUSSIER.

Quatorzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Damien VANHOUTTE.

Quinzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société APOGGIATURE, représentée par Monsieur André POGGIO.

Seizième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AVIVA VIE, représentée par Monsieur POZZO DI BORGO.

Dix-septième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AXA France VIE, représentée par Monsieur NGUYEN.

Dix-huitième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Patrick CHOSSON.

Dix-neuvième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la SCI AAAZ, représentée par Monsieur Serge BLANC.

Vingtième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société SAS INVEST IN CONSULTING, représentée par Monsieur Jean-Philippe GONTIER.

Vingt-et-unième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société SCIMANDDCIE, représentée par Monsieur Hugues MISSONNIER.

Vingt-deuxième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société SAS MARLIN-RAVERAT, représentée par Madame Chantal MARLIN.

Vingt-troisième résolution. — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicités et de dépôt consécutives aux résolutions qui précèdent.

Le conseil devant se renouveler par tiers, chaque année :

— les trois candidats ayant obtenu le plus petit nombre de voix se verront attribuer un mandat d'une durée d'un an, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2013 ;

— Les trois candidats ayant obtenu un nombre intermédiaire de voix se verront attribuer un mandat d'une durée de deux ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2014 ;

— Les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix se verront attribuer un mandat d'une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

*PERIAL ASSET MANAGEMENT :
Jean-Christophe ANTOINE
Directeur Général.*

1302455